

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un avenant au contrat d'exploitation avec la compagnie Bertrand Plasnes

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

Vu la décision n° 67-2024 du 18 mars 2024 décidant la signature d'un contrat d'exploitation d'une installation interactive avec la compagnie Bertrand PLANES domiciliée 157, rue de Crimée 75019 PARIS pour l'exposition de l'installation « Pink vs Blue » à la Micro-Folie de Pont-Audemer du 5 au 20 avril 2024 à l'occasion du festival LE NOOB pour un montant de 2.467 €.

DECIDE de signer l'avenant n° au contrat d'exploitation pour le règlement des défraiements pour un montant de 161,60 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 17 avril 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine